

## Information réglementée

### Résultats de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires

29 avril 2015

Nyrstar NV ("Nyrstar" ou la "Société") a tenu son assemblée générale annuelle des actionnaires ("AGA") à Bruxelles aujourd'hui. Un total de 120.201.031 actions, représentant 35,35% des actions en circulation étaient présentes ou représentées à l'assemblée.

Les éléments suivants furent approuvés par l'AGA:

- les comptes annuels pour l'exercice comptable clôturé le 31 décembre 2014, ainsi que la proposition d'affectation du résultat;
- la décharge de responsabilité à chacun des administrateurs en fonction durant l'exercice comptable précédent, pour l'accomplissement de son mandat durant cet exercice comptable;
- la décharge de responsabilité au commissaire en fonction durant l'exercice comptable précédent, pour l'accomplissement de son mandat durant cet exercice comptable;
- la réélection de Deloitte Bedrijfsrevisoren BV ovve CVBA pour un mandat de trois ans;
- la nomination de Christopher Cox en tant qu'administrateur non-exécutif non-indépendant de la Société pour une durée de quatre ans;
- la nomination de Martyn Konig en tant qu'administrateur indépendant de la Société pour une durée de quatre ans;
- la nomination de Karel Vinck en tant qu'administrateur non-exécutif non-indépendant de la Société pour une durée d'un an.

Le rapport de rémunération inclus dans le rapport annuel du Conseil d'Administration pour l'exercice comptable clôturé le 31 décembre 2014 n'a pas été approuvé par l'AGA.

#### Nomination de M. Cox et M. Konig

La proposition de nomination de M. Cox et M. Konig avaient été soumises à l'AGA par Urion Holdings (Malta) Limited, une filiale de Trafigura Beheer B.V. (ensemble "Trafigura"). Bien que le Conseil avait initialement mentionné qu'il ne recommandait la nomination de M. Cox qu'en tant qu'administrateur non-exécutif, non-indépendant aussi longtemps que Trafigura détient au moins 15% des actions, la proposition par Trafigura ne fut pas modifiée pour inclure cette condition. Depuis que le Conseil a émis sa recommandation initiale, il y a eu d'autres discussions avec Trafigura, et les parties ont toutes deux accepté qu'étant donné la participation substantielle de Trafigura dans la Société, il serait bénéfique pour la Société qu'un administrateur non-exécutif proposé par Trafigura siège à son Conseil. Tel qu'indiqué dans la charte de gouvernance d'entreprise de la Société, l'adéquation de la taille et de la composition du Conseil sera régulièrement évaluée par le Conseil sur l'initiative du Président et sur recommandation du Comité de Nomination et de Rémunération. C'est pourquoi, le Conseil

n'insiste plus sur le seuil d'actionnariat formel de 15% car, selon lui, le siège au Conseil de M. Cox est lié au fait que Trafigura détient une participation substantielle dans la Société. En outre, l'AGA a approuvé M. Konig en tant qu'administrateur indépendant.

Au regard de la décision à l'AGA de nommer les deux administrateurs, le Conseil souhaite la bienvenue à M. Cox et M. Konig au Conseil et sera heureux de collaborer de façon constructive avec eux. Le Conseil réitère qu'il s'est engagé à être un Conseil mené de façon indépendante qui agit dans l'intérêt de tous les actionnaires. Par conséquent, le Conseil continue sa recherche d'un nouveau candidat administrateur indépendant ayant les compétences et l'expertise appropriées pour les projets stratégiques dans lesquels la Société est engagée. Le Conseil demeure également engagé à appliquer de solides pratiques de gouvernance d'entreprises.

## Rapport de rémunération

En ce qui concerne le rapport de rémunération, le Conseil prendra en compte la décision à l'assemblée générale des actionnaires de ne pas approuver le rapport de rémunération et réévaluera la politique de rémunération de la Société. Dans le cadre de cet exercice et, afin d'évaluer les commentaires qui ont été formulés à l'égard du rapport de rémunération, le Conseil divulguera plus de détails quant aux critères de performance en vertu du plan de rémunération variable court-terme pour le management exécutif de la Société. En outre, alors que l'assemblée générale des actionnaires de 2013 a approuvé la mise en œuvre d'un plan d'actionnariat pour employés avec mécanisme de levier (*Leveraged Employee Share Ownership Plan*), le Conseil réexaminera la continuité de la mise en œuvre de ce plan.

- fin -

## À propos de Nyrstar

Nyrstar est une activité intégrée d'extraction minière et de métaux avec des positions de chef de file sur le marché du zinc et du plomb, et des positions croissantes pour d'autres métaux de base et métaux précieux, ressources essentielles qui alimentent l'urbanisation et l'industrialisation rapides d'un monde qui change. Nyrstar possède des opérations d'extraction, de fusion et autres en Europe, dans les Amériques, en Chine et en Australie et emploie environ 6.500 personnes. Nyrstar est constitué en société en Belgique et a son siège social en Suisse. Nyrstar est coté sur Euronext Brussels, sous le symbole NYR. Pour plus d'informations, merci de consulter le site Web de Nyrstar, [www.nyrstar.com](http://www.nyrstar.com)

## Pour des informations complémentaires, contactez :

Anthony Simms	Group Manager Investor Relations E: <a href="mailto:anthony.simms@nyrstar.com">anthony.simms@nyrstar.com</a>	T: +41 44 745 8157	M: +41 79 722 2152
Greg Morsbach	Group Manager Corporate Communications E: <a href="mailto:greg.morsbach@nyrstar.com">greg.morsbach@nyrstar.com</a>	T: +41 44 745 8295	M: +41 79 719 2342